

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 janvier 2015
14 h**

**Séance tenue le lundi 26 janvier 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jeremy Searle.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Frantz Benjamin, M. Jean-François Cloutier et M. Richard Guay.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Louise Mainville, M. Marvin Rotrand et Mme Émilie Thuillier.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

La vice-présidente du conseil, Mme Érika Duchesne, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de M. Germain Prigent, décédé le 15 janvier 2015. M. Prigent a été conseiller du district de Saint-Henri de 1978 à 2001.

Elle remercie tous les participants de la 28^e édition du Jeune conseil de Montréal.

La vice-présidente du conseil signale les événements suivants : le 1^{er} janvier 2015 « Journée Mondiale de la Paix »; le 6 janvier 2015 « Journée Mondiale des orphelins de la Guerre » et le 27 janvier 2015 « Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ».

Elle souligne enfin les anniversaires de naissance du mois de janvier des conseillers et conseillères Laurence Lavigne Lalonde, Louise Mainville, Marc-André Gadoury, Marvin Rotrand, François William Croteau et Normand Marinacci.

2 - Période de questions des membres du conseil

La vice-présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Citer une étude, rapport, négociation ou consultation qui corrobore le fait de mettre un terme au projet de prolongation de la ligne bleue du métro / Nouveau concept détaillé avec échéanciers souhaité
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre	Financement de la politique du baseball – Chiffres sur la croissance du baseball à Montréal et ceux sur le manque d'infrastructures de baseball à Montréal / Visibilité de l'Administration avant celle des Montréalais
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre	Nouvelle politique du déneigement et augmentation des ressources dévolues aux arrondissements pour faire du déneigement adéquat / Engagement de l'administration à indexer la dotation des budgets des arrondissements à cet égard
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Intentions de l'Administration quant à la mise en valeur de l'édifice Lucien-Saulnier dans le cadre des Fêtes du 375 ^e anniversaire de Montréal / Que la Ville se dote d'un plan de mise en valeur de cet édifice
M. Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Problématique rencontrée quant au transfert de l'activité des agents de stationnement vers le SPVM dans l'arrondissement de LaSalle / Trouver une solution qui ne pénalisera pas l'arrondissement

À 14 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

M. Richard Ryan	M. Denis Coderre	Revendications auprès du gouvernement pour la préservation de l'enveloppe consacrée à l'Entente de lutte à la pauvreté / Importance de renouveler cette entente le plus rapidement possible
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Prolongement de la ligne bleue – nouvelles études et nouveaux délais pour les gens de l'Est / Accès au transport collectif pour les gens de l'Est
M. François Limoges	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Abandonner les charges du Règlement P-6 / Conserver le droit à la libre expression

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la vice-présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 51.

À 14 h 51,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de nommer M. Gilles Deguire à titre de vice-président du conseil pour l'assemblée du 26 janvier 2015.

La proposition est agréée.

CM15 0004

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- *période de questions des membres du conseil (02)*;*
- *les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);*
- *les points en orientation au conseil d'agglomération (80);*
- *tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.*

**Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h*

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 janvier 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0005

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 janvier 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM15 0006

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 janvier 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La vice-présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour la période du 17 novembre au 31 décembre 2014.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 17 novembre au 31 décembre 2014.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 17 novembre au 31 décembre 2014.

Un débat s'engage.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La vice-présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA14 14 0476 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Demander au gouvernement du Québec de maintenir le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sous la responsabilité de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).
- 5.02 Résolution CA15 170019 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Consommation de boissons sucrées.
- 5.03 Résolution CA15 22 0007 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Programme de formation cycliste à l'école primaire.
- 5.04 Résolution CA15 22 0008 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Risques associés à la consommation de boissons sucrées et demandant au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité d'une taxe additionnelle sur ces produits.
- 5.05 Résolution CA15 22 0009 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest intitulée « Valoriser la diversité montréalaise et le rapprochement entre les MontréalaisEs ».

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La vice-présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Pierre Desrochers

- 6.01 Réponse à la question de madame Laurence Lavigne Lalonde relative à l'utilisation de 48 500 000 \$ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts : stratégie à long terme de l'Administration – Article 30.04 du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014.

Par M. Pierre Desrochers

- 6.02 Réponse à la question de monsieur Michel Benoit relative au montant de la compensation de départ du directeur et de l'évaluateur en chef du Service de l'évaluation foncière.

Par Mme Manon Gauthier

- 6.03 Réponse à la question de monsieur Éric Alan Caldwell relative à la justification du remplacement des trois petites génératrices par deux grosses dans le cadre du contrat octroyé à Procova inc. – Article 20.04 du conseil municipal du 15 décembre 2014.

Le conseiller Richard Deschamps remercie le maire pour la réponse obtenue en regard du dossier de la passerelle Lapierre.

7 - Dépôt

La vice-présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 12 décembre 2014.
 - 7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 décembre 2014.
-

CM15 0007

Bilan annuel 2014 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité dépose le bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1152948001

7.04 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM15 0008

Dépôt du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération - Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 - Amendé - sections 5.11 et 5.12 - septembre 2014

Le leader de la majorité dépose le Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération - Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 - Amendé - sections 5.11 et 5.12 - septembre 2014, et le conseil en prend acte.

07.05

CM15 0009

Avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chap., E-2.2)*

Le greffier dépose l'avis d'élection pour le poste de conseiller d'arrondissement du district électoral de Robert-Bourassa, dans l'arrondissement d'Outremont, conformément à l'article 339 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chap., E-2.2)*, et le conseil en prend acte.

07.06

11 - Dépôt de pétitions

La vice-présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM15 0010

Déclaration de solidarité envers les victimes du terrorisme de Boko Haram

Attendu que tous les citoyens et toutes les citoyennes de la Ville de Montréal bénéficient des droits et des libertés proclamés et garantis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948;

Attendu que la Ville de Montréal, à chaque année, souligne à travers différentes résolutions, déclarations ou proclamations la volonté de ses citoyennes et citoyens de construire et de vivre dans un monde de paix, d'égalité et de justice pour les femmes et les hommes;

Attendu que le Maire de Montréal est membre de l'organisation internationale Maires pour la Paix et, qu'à ce titre, s'engage au nom de la Ville de Montréal à faire de la promotion d'une culture de la paix;

Attendu que le conseil municipal de Montréal s'est engagé à poursuivre ses efforts pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes en adoptant la Déclaration de Montréal à l'occasion de la Journée internationale des femmes;

Attendu que le groupe sectaire et terroriste Boko Haram poursuit depuis 2009 des attaques armées qui touchent durement les populations civiles du Nigéria, du Cameroun, du Niger et du Tchad;

Attendu que ces attaques ont fait plus de 13 000 morts et 1,5 million de déplacés, et qu'elles ciblent particulièrement les jeunes filles et les femmes qui sont victimes de diverses atrocités;

Attendu que selon Amnistie Internationale, les éléments d'informations collectés montrent que Boko Haram a commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité;

Attendu que plusieurs groupes de défense des droits humains demandent au gouvernement nigérian de veiller à ce que les personnes déplacées soient protégées et reçoivent une assistance humanitaire digne de ce nom;

Attendu que la communauté africaine montréalaise s'est mobilisée le 18 janvier dernier, lors d'une manifestation visant à sensibiliser ses concitoyens;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Manon Gauthier
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Luc Ferrandez
M. Benoit Dorais
Mme Lorraine Pagé
et tous les membres présents

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - condamne les exactions, assassinats et tortures perpétrés par le groupe Boko Haram au Nigéria et dans les pays voisins;
- 2 - témoigne notre solidarité envers les victimes de ces actes d'atrocité ainsi qu'aux membres de la communauté nigériane de Montréal;
- 3 - demande au gouvernement canadien de renforcer son appui envers les populations victimes de ces exactions et ces atrocités;
- 4 - enjoint au gouvernement canadien de faire pression sur le gouvernement du Nigéria directement ou à travers les instances internationales afin d'assumer ses responsabilités de protéger l'ensemble de sa population.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 11, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0011

Conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec Groupe Data Ltée pour la fourniture de constats d'infraction sur papier à impression thermique, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13598 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le SPVM ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Data Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13598 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1146133001
80.01 (20.01)

CM15 0012

Accorder un contrat de services techniques à CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules « Inventaire en direct » dans le cadre de l'application SIMON, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et « GARE » pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 307 975,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de gré à gré à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat cadre de licence d'utilisation, d'entretien et de support des logiciels, de gré à gré, avec CPA-ERP inc., fournisseur unique, dans le cadre de l'application SIMON, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules « Inventaire en direct » pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et « GARE » pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 307 975,48 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144838005
80.01 (20.02)

CM15 0013

Accorder un contrat à 9216-1264 Québec inc. (ARTE) pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre LaSalle pour une période de soixante mois, avec une possibilité de prolongation de huit semaines, pour un maximum de trois prolongations - Dépense totale de 271 915,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13790 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9216-1264 Québec inc - ARTE, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 60 mois, le contrat pour la fourniture de la gestion du réemploi de l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 915,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13790;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1142937001
80.01 (20.03)

CM15 0014

Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 690 510,31 \$, taxes incluses, afin de réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver des projets de convention par lequel Girard Côté Bérubé Dion inc. et Dessau inc.(lot 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupra Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3), équipes ayant obtenus le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13764 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Girard Côté Bérubé Dion inc. et Dessau inc	Articles 1, 2 et 4	1 626 340,90 \$
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupra Ledoux inc. et MDA experts-conseils	Article 3	713 233,29 \$

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1141035013
80.01 (20.04)

CM15 0015

Conclure une entente-cadre de services professionnels de gré à gré avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017 ou pour un montant maximal de 900 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre pour des services professionnels en juricomptabilité;

- 2- d'approuver un projet d'entente de service entre Sa majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal par lequel Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1145841002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0016

Mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le Directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

de mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le Directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Richard Ryan

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (20.06).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Moschella, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin et Barbe (35)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Popeanu, Lavoie, McQueen, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Ouellet, Pagé, Deschamps, Hénault, Miranda, Cinq-Mars et Searle (23)

Résultat: En faveur : 35
Contre : 23

La vice-présidente du conseil déclare l'article 80.01 (20.06) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1140191002
80.01 (20.06)

CM15 0017

Autoriser le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour un montant de 570 000 \$ pour la période 2015-2017 / Accorder un soutien financier à l'Association pour le développement et la recherche en innovation du Québec pour la sélection et l'accompagnement des PME pour une somme maximale de 60 000 \$ pour la période 2015-2017, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le projet « Parcours Innovation PME Montréal » et d'approuver un budget de 570 000 \$ sur 3 ans aux fins de sa réalisation;
- 2- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'Association pour le développement de la recherche et de l'Innovation du Québec (ADRIQ) pour la sélection et l'accompagnement des PME;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1140881002
80.01 (20.07)

CM15 0018

Conclure avec 2963-9556 Québec inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13500 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés pour le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, 2963-9556 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145281007
80.01 (20.08)

CM15 0019

Conclure avec Québec Linge Co. une entente-cadre pour une période de trente-six mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) - Appel d'offres public 14-13502 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois à compter de la mise en service complète et conforme, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Québec Linge co., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13502 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1145281009
80.01 (20.09)

CM15 0020

Accorder un contrat à Réal Huot inc. et deux contrats à Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau et de ses accessoires, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 929 377,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13750 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau et d'accessoires, pour une période de 24 mois, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13750;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Réal Huot inc.	Groupe 1 - Compteurs 5/8 po à 1 po.	588 314,55 \$
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	Groupe 2 - Compteurs 1 1/2 po et 2 po.	690 261,61 \$
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	Groupe 3 - Accessoires	650 800,93 \$

- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1140184003
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0021

Accorder un contrat à Remorquage Météor inc. pour le remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de quatre ans en plus de 2 options de renouvellement d'un an chacune - Appel d'offres public 14-13871 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'accorder au seul soumissionnaire, Remorquage Météor inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une période de quatre ans avec deux options de renouvellement d'un an chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13871 et aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1146621002
80.01 (20.11)

CM15 0022

Accorder un contrat à 9045-6823-Québec inc. F.A.S.R.S Les Paysagistes Damiano, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et des conduites d'eau secondaires, dans la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, la reconstruction des conduites d'eau secondaires dans la rue Peel, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke et la réfection de la chaussée, de trottoirs et travaux d'éclairage dans la rue Peel, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 4 012 996,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 215001 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 012 996,73 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et des conduites d'eau secondaires, dans la rue Peel, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, la reconstruction des conduites d'eau secondaires dans la rue Peel entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke et la réfection de la chaussée, de trottoirs et travaux d'éclairage dans la rue Peel, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à 9045-6823-Québec Inc. F.A.S.R.S Les Paysagistes Damiano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 481 996,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 215001 ;

- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144822056
80.01 (20.12)

CM15 0023

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux, la réfection de la chaussée et la mise aux normes des feux de circulation dans divers endroits de la Ville de Montréal, pour le développement des pistes cyclables - Dépense totale de 1 576 889,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 258209 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 576 889,83 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux, la réfection de la chaussée et la mise aux normes des feux de circulation dans divers endroits de la Ville de Montréal, pour le développement des pistes cyclables, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 432 586,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258209;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144822057
80.01 (20.13)

CM15 0024

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214709 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 443 514,69 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 405 353,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214709 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Anne-Marie Sigouin

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de reporter l'étude de l'article 80.01 (20.14) à une phase ultérieure.

Un débat restreint s'engage sur la motion de report des conseillers Sigouin et Gadoury.

La conseillère Anne-Marie Sigouin retire sa motion de report.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Craig Sauvé soulève une question de privilège suite aux propos du conseiller Richard Bergeron et apporte des clarifications.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Luc Ferrandez

de procéder à un vote à main levée sur l'article 80.01 (20.14).

La vice-présidente du conseil met aux voix l'article 80.01 (20.14), et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 38

Contre : 18

La vice-présidente du conseil déclare l'article 80.01 (20.14) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1141009011
80.01 (20.14)

CM15 0025

Approuver un projet de convention de gré à gré de services professionnels entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour financer le programme de recherche de la Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en œuvre de la durabilité en transport pour la période 2015-2020, pour une somme maximale 125 000 \$, répartie annuellement selon les modalités de la convention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal dans lequel intervient Mme Catherine Morency, professeure titulaire au département des génies civil, géologique et des mines de l'École Polytechnique, et par lequel la Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en œuvre de la durabilité s'engage à fournir à la Ville les produits décrits dans les termes de références du document de proposition pour un second mandat 2015-2020, joint au dossier décisionnel, pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville à signer ce projet de convention pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1146087001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0026

Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. inc. pour la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 5 221 750,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13985 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Les consultants S.M. Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 et se terminant à l'automne 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 5 221 750,67 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13985 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1141009012
80.01 (20.16)

CM15 0027

Accorder un contrat de services professionnels à Beupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, pour la réfection de l'enveloppe et la réfection et mise à niveau des différentes composantes du bâtiment Quartier général de la police - Dépense totale de 1 151 659,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13771 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 151 659,71 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux, dans le cadre de la réfection et la mise à niveau de différentes composantes du bâtiment du Quartier général de la police, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 959 716,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13771 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145015001
80.01 (20.17)

CM15 0028

Accorder un soutien financier totalisant 825 000 \$, à la Société de développement social de Ville-Marie, soit 275 000 \$ par année pour 2015, 2016 et 2017, pour le soutien de ses activités dans la mise en oeuvre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 825 000 \$, soit 275 000 \$ par année, pour les années 2015, 2016 et 2017, à Société de développement social de Ville-Marie pour le soutien de ses activités dans la mise en oeuvre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146794003
80.01 (20.18)

CM15 0029

Accorder un contrat à UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et à trois usines d'eau potable, pour une période de 3 ans, pour une dépense totale de 540 098,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1815-AE (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et à trois usines d'eau potable, pour une durée de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 540 098,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1815-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143334033
80.01 (20.19)

CM15 0030

Autoriser la prolongation, pour une période de vingt-quatre mois supplémentaires, des ententes-cadres conclues avec 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) et Fortier Auto (Montréal) ltée pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules légers - Appel d'offres public 11-11756 (CG12 0013)

Le maire, M. Denis Coderre, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la prolongation pour une période supplémentaire de deux ans, soit jusqu'au 30 janvier 2017, de l'entente-cadre conclue avec les firmes Fortier Auto (Montréal) ltée et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG12 0013) pour la fourniture sur demande de divers véhicules légers (multisegments, fourgons utilitaires, camionnettes et châssis-cabine) à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 11-11756 ;

- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143447002
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0031

Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 24 mois avec WSP Canada inc., CIMA + s.e.n.c. et Dessau inc., pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation - Appel d'offres public 14-13875 (6 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser des ententes-cadres d'une durée de 24 mois chacune, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13875 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
WSP Canada inc.	1 128 392,10 \$
Cima+ s.e.n.c.	683 267,68 \$
Dessau inc.	470 537,92 \$

- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146848001
80.01 (20.21)

CM15 0032

Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 667 004,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13920 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 667 004,39 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 595 539,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13920 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146342004
80.01 (20.22)

CM15 0033

Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. pour le réaménagement de la place Vauquelin, pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13786 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie urbaine inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le réaménagement de la place Vauquelin, pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13786 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143751015
80.01 (20.23)

CM15 0034

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Annuler le contrat accordé à Power-Lite Industries inc. pour l'article 13 seulement - Appel d'offres public 12-12548 (CG13 0117) / Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec Lampadaires Feralux inc. pour la fourniture de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation - Appel d'offres public 14-13744 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'annuler le contrat accordé à Power-Lite Industries inc (CG13 0117), pour l'article 13 seulement à la suite de l'appel d'offres public 12-12548 ;
- 3 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de fûts, potences et rallonges pour feux de circulation ;

- 4 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Lampadaires Feralux inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 303 214,72 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13744 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 5 - d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145897019
80.01 (20.24)

CM15 0035

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de modernisation des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 24 691 847,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de quatorze groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis pour la mise en service, la livraison et l'assistance technique dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Solutions d'eau Xylem, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 24 005 963,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12725;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1146603003
80.01 (20.25)

À 16 h 55, le conseiller Pierre Desrochers prend la parole pour répondre aux questionnements de la conseillère Laurence Lavigne Lalonde sur un contrat de plus de 8 000 \$ octroyé par le Bureau du protocole.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) et 80.01 (20.27) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.26)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour l'aménagement de sentiers au parc-nature du Bois-de-Saraguay - Dépense totale de 2 532 526,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6717 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 532 526,63 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de sentiers au parc-nature du Bois-de-Saraguay, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 250 515,95 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6717 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 17 h, la vice-présidente du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 janvier 2015
14 h**

**Séance tenue le lundi 26 janvier 2015, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vall e.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Jean-Fran ois Cloutier, M. Claude Dauphin, M. Peter McQueen et M. Jeremy Searle.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Frantz Benjamin et M. Richard Guay.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Fran ois Limoges, Mme Louise Mainville, M. Marvin Rotrand et Mme  milie Thuillier.

AUTRES PR SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

La vice-pr sidente du conseil, Mme  rika Duchesne d clare la s ance ouverte.

1 - P riode de questions du public

La vice-pr sidente du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. Francesco Moreno	M. Denis Coderre (Mme Manon Barbe)	Commentaires sur l'augmentation de 39% du salaire des conseillers d'arrondissement � LaSalle / Les sommes auraient pu �tre attribu�es � la webdiffusion des assembl�es du conseil d'arrondissement

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Michael Edgar	M. Denis Coderre (Mme Anis Samson)	Quand la Ville de Montréal va intervenir auprès du SPVM afin qu'il cesse de démanteler les manifestations pacifiques / Nouvelles couleurs sur les voitures auto patrouilles et sur les uniformes des policiers
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée) (Mme Anie Samson)	Article 41.02 de l'ordre du jour – Règlement d'emprunt de 23 M\$ pour un centre animalier vs les sommes allouées à l'accessibilité universelle / Dans le futur, injecter plus d'argent pour le déneigement dans les arrondissements
M. Francis Lapierre	M. Russell Copeman	Lien Cavendish/Cavendish - Possibilité de jumeler les montants de 13,5 M\$ et de 7 M\$ puisque le nouveau développement immobilier n'a nullement besoin d'un nouveau développement routier / Questionnement sur la nécessité de réaliser le lien Cavendish/Cavendish
Mme Nathalie Fortin	M. Denis Coderre	Si la Ville va combler le manque à gagner advenant un échec des négociations avec le gouvernement du Québec dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale / Prévoir un plan B pour combler le déficit
Mme Thi Kim Hanh Bui	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Favoriser les projets de logements universellement accessibles
Mme Cécilia Carrasco	M. Denis Coderre	Respect des principes directeurs dans le processus de regroupement des CLD / Certains CLD appartiennent aux CDEC – inquiétudes face au déroulement du processus
Mme Lise Dugas	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Peut-on compter sur l'appui des arrondissements pour désigner les élus(es) responsables en accessibilité universelle manquants
M. Stéphane Dupupet	M. Denis Coderre (M. Richard Ryan)	Regroupement des CLD – suggestions afin de maintenir la qualité des services existants
M. Albert A. Hayek	M. Denis Coderre	Félicitations à l'Administration pour la sauvegarde du golf de Meadowbrook
M. Laurent Morissette-Fortier	M. Denis Coderre	Appui de l'Administration à l'organisme L'Astérisik qui est dans une situation précaire / Dépense pour un centre de services animaliers vs investir des sommes pour nourrir les enfants sur le territoire montréalais
Mme Véronique Houle	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Redéveloppement de l'ancien hôpital chinois – demande d'appui pour la suspension de l'appel d'offres / Engagement de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à interdire le changement de zonage Dépôt de document
M. Michael Primiani	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Schéma d'aménagement et golf de Meadowbrook – à quand la mise en place d'un plan d'action en regard de certaines recommandations et échéanciers / Place réservée aux citoyens dans le processus
M. Charles Gagnon	M. Denis Coderre	Regroupement des CLD – plan pour réinvestir dans le développement économique local de proximité /

À 20 h 04,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger jusqu'à épuisement des noms des citoyens inscrits à la période de questions, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Charles Gagnon (suite)	M. Denis Coderre	Peut-on investir à la fois dans le développement économique local et dans le baseball?
M. François Cherrier	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Article 41.08 de l'ordre du jour – Règlement d'emprunt de 3,9 M\$ - état de situation et échéancier souhaité / Déneigement problématique devant l'Institut Lucie-Bruneau
M. Henry Desbiolles	M. Denis Coderre	Déneigement problématique pour les personnes à mobilité réduite – sécurisation des trottoirs
M. Steven Laperrière	Mme Monique Vallée	Application de mesures afin d'améliorer la sécurité sur les trottoirs pour les personnes à mobilité réduite
M. Jean-Claude Lanthier	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Promotions obtenues pour lesquelles il n'y a ni affichage et/ou examen / Ce genre de situation ne devrait pas se produire

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 22.

À 20 h 23, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.26) et 80.01 (20.27).

CM15 0036 (suite)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour l'aménagement de sentiers au parc-nature du Bois-de-Saraguay - Dépense totale de 2 532 526,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6717 (5 soum.)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1141246018
80.01 (20.26)

CM15 0037

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Fiducie Jocelyn Chabot un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour un prix de 325 000 \$, plus les taxes applicables et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, aux fins d'implantation d'un projet résidentiel à vocation sociale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Fiducie Jocelyn Chabot un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 2 091 591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de développement résidentiel, pour le prix de 325 000 \$ ainsi qu'une indemnité accessoire de 60 \$ par jour, plus les taxes applicables, correspondant aux coûts pour le maintien journalier de l'immeuble, à compter du 17 janvier 2014 jusqu'à la date d'émission du chèque, aux fins du paiement de ces sommes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1146037005
80.01 (20.27)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0038

Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal présenté à la figure 13 du plan.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (30.01)

CM15 0039

Autoriser un versement du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels équivalent au montant de 325 000 \$, plus les taxes applicables et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, en vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser un versement du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels équivalent au montant de 325 000 \$, plus les taxes applicables, et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble, en vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires.

Adopté à l'unanimité.

1140634003
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0040

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ afin de financer l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du SPVM ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ afin de financer l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du SPVM ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de reporter l'étude de ce dossier à la prochaine assemblée du conseil, conformément au paragraphe 2° de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Un débat restreint s'engage sur la motion des conseillers Norris et Lavigne Lalonde.

La vice-présidente du conseil déclare la motion des conseillers Norris et Lavigne Lalonde rejetée.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

CM15 0041

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Sterling Downey
M. Luc Ferrandez
Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Alex Norris
Mme Valérie Plante
Mme Magda Popeanu
M. Richard Ryan
M. Craig Sauvé
M. Jeremy Searle
Mme Anne-Marie Sigouin

1146101006
80.01 (42.02)

CM15 0042**Prendre connaissance du rapport de la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal****Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) »**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport et recommandations de la Commission permanente sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ;
- 2 - d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne communauté urbaine de Montréal (89 modifié) » (P-RCG 14-029).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (44.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Moschella, Pagé, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda et Cinq-Mars (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Popeanu, Lavoie, McQueen, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre et Searle (17)

Ouverture des portes: Le conseiller Lionel Perez entre dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du vote et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote, il aurait voté en faveur cette proposition.

Résultat: En faveur : 41
Contre : 17

La vice-présidente du conseil déclare l'article 80.01 (44.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) à 80.01 (45.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0043

Approuver le Règlement modifiant le Règlement R-121 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 250 000 000 \$ pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin d'augmenter la durée des emprunts

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-121-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-121 autorisant un emprunt de deux cent cinquante millions de dollars (250 000 000 \$) pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin d'augmenter la durée des emprunts, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transports en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1146213005
80.01 (45.01)

CM15 0044

Approuver le Règlement R-151 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 28 116 729 \$ pour financer deux projets du Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-151 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de vingt-huit millions cent seize mille sept cent vingt-neuf dollars (28 116 729 \$) pour financer deux projets du Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1146213006
80.01 (45.02)

CM15 0045

Approuver le Règlement R-036-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-036-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1146213007
80.01 (45.03)

CM15 0046

Approuver le Règlement R-152 autorisant la Société de transport de Montréal à prendre en charge les emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport auprès de Financement-Québec pour la construction du prolongement de la ligne 2 du réseau de métro sur le territoire de la ville de Laval totalisant un montant de 419 584 855,50 \$, et à effectuer un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession, par l'Agence métropolitaine de transport à la Société de transport de Montréal, des biens relatifs à ce prolongement, le tout pour un montant total de 600 000 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-152 autorisant la Société de transport de Montréal à prendre en charge les emprunts contractés par l'Agence métropolitaine de transport auprès de Financement-Québec pour la construction du prolongement de la ligne 2 du réseau du métro sur le territoire de la ville de Laval totalisant un montant de 419 584 855,50 \$, et à effectuer un emprunt de 180 415 144,50 \$ dans le cadre de la cession, par l'Agence métropolitaine de transport à la Société de transport de Montréal, des biens relatifs à ce prolongement, le tout pour un montant total de 600 000 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1156213001
80.01 (45.04)

CM15 0047

Nomination de membres au Comité technique conformément au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer, pour une période de deux ans à compter du 29 janvier 2015, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002):

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- M. Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- M. Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- M. Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;
- M. Sylvain Marcoux, chef de division, Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- M. Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau.

Membres provenant des municipalités liées:

- Mme Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- M. Stéphane Carbonneau, directeur au Service de l'ingénierie et des immeubles, Ville de Pointe-Claire;
- M. Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;
- M. Daniel Verner, technicien senior, Ville de Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

1145075004
80.01 (51.01)

CM15 0048

Nomination et reconduction de mandat au Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 janvier 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de nommer mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;
- 2 - de reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres;
- 3 - de reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, monsieur Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

Adopté à l'unanimité.

1146369002
80.01 (51.02)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0049

Accorder un contrat à TNT 2 inc. pour le planage de chaussée et revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs et de mails, le changement des bases et conduits, de l'éclairage de rue et la mise aux normes des feux de circulation dans le boulevard Lacordaire, côté est, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Léger, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 201 099,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 281801 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0005;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 201 099,21 \$, taxes incluses, pour le planage de chaussée et revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs et de mails, le changement des bases et conduits, de l'éclairage de rue et la mise aux normes des feux de circulation dans le boulevard Lacordaire, côté est, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Léger, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à TNT 2 inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 075 039,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 281801;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1144822058

CM15 0050

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, à des fins de bureau touristique, des espaces d'une superficie d'environ 542 pieds carrés, situés au rez-de-chaussée du 174, rue Notre-Dame Est, pour une période de 2 ans et 9 mois, à compter du 1^{er} avril 2013 au 31 décembre 2015, pour un loyer total de 49 186,50 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0009;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, à des fins de bureau touristique, un espace d'une superficie d'environ 542 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 174, rue Notre-Dame Est, pour une période de 2 ans et 9 mois, à compter 1^{er} avril 2013, pour un loyer total de 49 186,50 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 5 375 \$;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour l'année 2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1145840003

CM15 0051

Ratifier l'occupation du 462, place Jacques Cartier par la Société historique de Montréal pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014 / Approuver un contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, pour une durée d'un an et sept mois, à compter du 1^{er} juin 2014, des espaces d'une superficie d'environ 1 825 pieds carrés, situés aux étages et au sous-sol du 462, place Jacques-Cartier

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0010;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de ratifier l'occupation du 462, place Jacques Cartier par la Société historique de Montréal pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014;
- 2- d'approuver un contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, pour une durée d'un an et sept mois, à compter du 1^{er} juin 2014, des locaux situés aux étages et au sous-sol du 462, place Jacques-Cartier, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat;
- 3- d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 18 095 \$ et la dépense d'énergie pour un montant annuel de 4 500 \$;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1145840002

CM15 0052

Accorder un contrat de services professionnels au Chantier de l'économie sociale pour les travaux préalables à la tenue du *Global Social Economy Forum 2016* à Montréal pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de gré à gré à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0052;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Chantier d'économie sociale s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux préalables à la tenue du *Global Social Economy Forum 2016* à Montréal, pour une somme maximale de 125 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 9 décembre 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1145008003

CM15 0053

Approuver un protocole de soutien technique entre la Ville et Le Festival Montréal en Lumière inc. pour la tenue de l'événement Montréal en lumière du 19 au 28 février 2015 - Montant estimé à 390 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0058;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et Le Festival Montréal en Lumière inc., afin d'assurer le soutien technique pour de la tenue de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1141508005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0054

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec, décrit à l'article 1, du plan C-7 Outremont, et d'une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec, décrit à l'article 1, du plan O-6 Outremont, tous deux dans la circonscription foncière de Montréal, pour des fins de rues, afin de permettre le prolongement des avenues Outremont et Champagneur sur le site du nouveau Campus universitaire de l'Université de Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0061;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, des parties des lots 1 351 429 et 1 351 630 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrées aux articles 1 des plans C-7 Outremont et O-6 Outremont, à des fins de rues, pour permettre le prolongement des avenues Outremont et Champagneur sur le site du Campus Outremont;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 2 234 965,59 \$, taxes incluses;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1140783003

CM15 0055

Accorder un soutien financier de 465 000 \$ à Ateliers Créatifs Montréal, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble situé au 6201 avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0067;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser un soutien financier de 465 000 \$, taxes incluses, à Ateliers créatifs Montréal afin de réaliser les travaux de mise aux normes dans l'immeuble situé au 6201, avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et Ateliers créatifs Montréal établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1146344004

CM15 0056

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Bridor inc. aux fins d'aménager un stationnement, un terrain d'une superficie de 4 853 mètres carrés, situé au nord de la rue de Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 224 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0068;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Bridor inc., aux fins d'aménager un stationnement, un terrain d'une superficie de 4 853,7 mètres carrés, situé au nord de la rue de Rouen et à l'ouest de la rue Moreau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 3 361 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 224 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2- de renoncer à la servitude perpétuelle de stationnement, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal, sous le numéro 13 898 506 grevant le lot 3 914 245 du cadastre du Québec;
- 3- d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1141195004

CM15 0057

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour le déplacement d'une ligne aérienne de services dans le cadre du PRR de la rue Clément, dans l'arrondissement LaSalle, pour une somme maximale de 346 290,90 \$, taxes incluses - (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0117;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Hydro Québec dans le cadre du PRR de la rue Clément, des rues Lafleur à des Oblats, pour le déplacement de la ligne aérienne pour une somme maximale de 346 290,90 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 décembre 2014;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer la demande de modification au réseau de distribution d'Hydro Québec;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1146745001

CM15 0058

Accorder un contrat à Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (BBBL) inc., Groupe Rousseau-Lefebvre, LVM, Courchesne et Associés inc. ainsi que Dessau inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et en développement durable, dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal, pour une somme maximale de 3 257 402,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13806 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0122;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 257 402,72 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et en développement durable dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc., Groupe Rousseau-Lefebvre, LVM, Courchesne et Associés inc. ainsi que Dessau inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 714 502,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13806 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Marie Cinq-Mars

20.10 1145110010

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0059

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc. pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 15 juillet 2012, un espace industriel d'une superficie de 939,67 mètres carrés, situé au 4305, rue Hogan, pour un loyer total de 203 056,22 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0123;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 15 juillet 2012, un espace industriel, d'une superficie de 939,67 mètres carrés, situé au 4305, rue Hogan, moyennant un loyer total de 203 056,22 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet convention de prolongation de bail;
- 2- d'autoriser Monsieur Serge Boileau, président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal à signer ledit projet de convention de prolongation de bail pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1145323001

CM15 0060

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc. pour une période de 9 ans et 170 jours, à compter du 15 juillet 2014, un espace industriel, d'une superficie de 1 076,70 mètres carrés, situé au 4305, rue Hogan, Montréal - Dépense totale de 2 426 640,89 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0124;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., pour une période de 9 ans et 170 jours, à compter du 15 juillet 2014, un espace industriel, d'une superficie de 1 076,70 mètres carrés, situé au 4305, rue Hogan, moyennant un loyer total de 1 389 053,22 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser une dépense de 727 216,88 \$ taxes incluses, payable au locateur, pour les travaux d'aménagement incluant les contingences, et autoriser le transfert de ce montant du poste Fonds de stabilisation des redevances de la CSEM au budget d'immobilisation;
- 3- d'autoriser une dépense de 310 370,79 \$ taxes incluses, pour les incidences et achat de matériel et autoriser le transfert de ce montant du poste de stabilisation des redevances de la CSEM au budget d'immobilisation;
- 4- d'autoriser monsieur Serge Boileau, président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal à signer ledit projet de bail pour et au nom de la Ville.
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1145323006

CM15 0061

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Le groupe Geyser inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert - Dépense totale de 15 442 344,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5730 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0115;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 15 442 344,56 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Le groupe Geyser inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 992 567,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5730;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1140457009

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0062

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015 - Dépense de 412 150,84 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0014;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2015 à l'UMQ ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 408 452,14 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1144784005

CM15 0063

Autoriser un virement budgétaire de 539 551,32 \$ en provenance du Programme de réaménagement de parcs anciens vers l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour les travaux d'aménagement d'un terrain multifonctionnel au parc Nelson-Mandela

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 janvier 2015 par sa résolution CE15 0017;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser un virement budgétaire de 539 551,32 \$, en provenance du Programme de réaménagement de parcs anciens vers l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour des travaux d'aménagement d'un terrain multifonctionnel au parc Nelson-Mandela, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1143942004

CM15 0064

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Verdun, relativement à la prise en charge de la gestion du contrat de service de la Surveillance du territoire avec la firme Sécurité Neptune pour la délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement et ce, jusqu'au 9 juin 2015, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0070;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Verdun, relativement à la prise en charge de la gestion du contrat de service de la surveillance du territoire effectuée par Sécurité Neptune pour la délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement et ce, jusqu'au 9 juin 2015, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1146702002

CM15 0065

Approuver un projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt au montant de 35 534 123 \$, pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan/Duke

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 janvier 2015 par sa résolution CE15 0075;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada auquel intervient la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour garantir le prêt au montant de 35 534 123 \$, pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan/Duke.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1140002002

CM15 0066

Autoriser la démolition d'un bâtiment situé au 1675, boulevard Gouin Est, constitué du lot 2 494 708 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - Secteur significatif DD et Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet, dans l'arrondissement d'Achilles-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0126;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 1675, boulevard Gouin Est, dans le Site du patrimoine cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1144039019

CM15 0067

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection prévus au Programme de protection des cours de services

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection prévus au Programme de protection des cours de services », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1140390003

CM15 0068

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ afin de financer la construction du Centre de services animaliers

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ afin de financer la construction du Centre de services animaliers », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1140390006

CM15 0069

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1140390004

CM15 0070

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1140390009

CM15 0071

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1140390011

CM15 0072

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 9 900 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 900 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1144332007

CM15 0073

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ pour le financement de la construction d'un centre aquatique intérieur dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1144815007

CM15 0074

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1140390013

CM15 0075

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1140390016

CM15 0076

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1141081005

CM15 0077

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1141081007

CM15 0078

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet du secteur Namur-Jean-Talon Ouest (Le Triangle)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet du secteur Namur-Jean-Talon Ouest (Le Triangle) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1141019001

CM15 0079

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat d'un véhicule à ausculter la chaussée et ses équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1141081009

CM15 0080

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le projet d'installation de protection latérale sur les véhicules lourds », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1141081011

CM15 0081

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Jardin botanique de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Jardin botanique de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.15 1146606003

CM15 0082

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 1 305 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien d'actifs des espaces communs d'Espace pour la vie

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 305 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien d'actifs des espaces communs d'Espace pour la vie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.16 1146606004

CM15 0083

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 544 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Biodôme de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 544 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Biodôme de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.17 1146606002

CM15 0084

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 110 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.18 1140032001

CM15 0085

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.19 1144631008

À 22 h 57,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de poursuivre les travaux au-delà de 23 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0086

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 300 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX/Sherbrooke

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 16 300 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX/Sherbrooke a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 décembre 2014, par sa résolution CE14 1941;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 300 000 \$ afin de financer les travaux du réaménagement du carrefour Pie-IX/Sherbrooke » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1145322004

Règlement 15-001

CM15 0087

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) aux fins de modifier les plages horaires des séances du conseil municipal

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2014, par sa résolution CE14 1955;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » aux fins de modifier les plages horaires des séances du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1143599006

Règlement 06-051-3

CM15 0088

Reconduction de mandats et nomination d'un membre au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2015 par sa résolution CE15 0131;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Luis Miranda

Et résolu :

- 1- de reconduire le mandat des administrateurs ci-après au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80, et ce, à la fonction en regard de chacun d'eux, pour la période du 15 janvier 2015 au 15 janvier 2017, à savoir:
 - M. Luis Miranda à titre de représentant du conseil d'arrondissement et président du conseil d'administration;
 - M. Réal Lafleur, représentant de la Ville;
 - M. André Genty, membre
 - M. Yves Tremblay, membre
- 2- de nommer Mme Francine Beauchamps, à titre de membre, en remplacement de Mme Rose-Marie De Sousa, pour la période du 15 janvier 2015 au 15 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1142072028

CM15 0089

Motion de l'opposition officielle pour plus d'ouverture et de transparence dans les travaux du chantier sur l'optimisation des travaux publics

Attendu qu'il y a eu, ces dernières années, une augmentation marquée du nombre de projets réalisés de façon dite intégrée;

Attendu que plusieurs de ces travaux et chantiers planifiés ne respectent pas l'échéancier initialement prévu par la Ville de Montréal;

Attendu que les chantiers ayant lieu sur le domaine public amènent leurs lots de désagréments pour les commerçants et les citoyens résidant à proximité;

Attendu que la bonne coordination des travaux des différents intervenants impliqués est nécessaire afin d'assurer le bon déroulement et le respect de l'échéancier des travaux;

Attendu que la coordination des travaux nécessite d'importants efforts de collaboration de la part des services centraux, des entreprises d'utilités publiques et des arrondissements;

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par Mme Valérie Plante

- 1- qu'au moins un élu de chaque formation politique puisse participer au chantier du Service de la performance organisationnelle portant sur l'optimisation des travaux publics;
- 2- que le directeur du Service de la performance organisationnelle et le chargé de projet du chantier sur l'optimisation des travaux publics organisent une rencontre de lancement du chantier à laquelle pourront assister tous les élus intéressés et au cours de laquelle seront présentés les enjeux, les objectifs et les moyens qui seront employés pour les atteindre;
- 3- que des rencontres de suivi avec les mêmes participants aient par la suite lieu à tous les deux mois.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 18

Contre : 39

La vice-présidente du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM15 0090

Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal ne tienne plus d'appels d'offres lors des grandes périodes de vacances

Attendu qu'il y a annuellement deux périodes de vacances du secteur de la construction qui sont prescrites par décret par le gouvernement du Québec, soit une période hivernale et une période estivale;

Attendu que, en novembre 2011, le conseil municipal a référé à la Commission sur l'examen des contrats l'étude de la résolution CM11 0911 portant sur la question des appels d'offres ayant lieu durant les périodes de vacances;

Attendu que, dans son rapport « Interaction projet Sainte-Catherine » sur l'appel d'offres 13-13242, le bureau de l'Inspecteur général émet des réserves importantes quant à la date de publication de l'appel d'offres, du 18 décembre 2013 au 20 janvier 2014:

« [l]a période de soumission a eu un effet de désistement significatif pour de nombreux soumissionnaires potentiels, puisque plusieurs ont préféré alors ne pas participer. En effet, cinq (5) d'entre eux ne pouvaient ou avaient des difficultés à respecter les échéances. Certaines firmes ont mentionné qu'une réponse adéquate nécessitait une centaine d'heures de préparation et qu'il aurait fallu faire travailler des employés en temps supplémentaire dans la période des fêtes. Il est à notre avis discutable d'avoir choisi cette période, puisqu'elle n'est pas optimale pour plusieurs soumissionnaires potentiels»;

Attendu qu'une très forte proportion de la population du Québec, notamment les cadres et les professionnels aptes à approuver une soumission ou à répondre aux questions des soumissionnaires potentiels, est généralement aussi en vacances lors de ces périodes de vacances de la construction;

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- qu'aucun appel d'offres ne débute ou ne se termine à l'intérieur des deux périodes annuelles de vacances du secteur de la construction, tel qu'édicte chaque année dans un décret du gouvernement du Québec;
- 2- que les deux périodes de vacances de la construction ne soient pas comptabilisées dans la durée d'affichage des appels d'offres de la ville.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Denis Coderre

d'amender la motion présentement à l'étude comme suit :

- remplacer dans le titre les mots « ... pour que la Ville de Montréal ne tienne plus d'appels d'offres ... » par les mots « ... relative aux appels d'offres ... » et ajouter à la fin du titre les mots « de l'industrie de la construction »;
- remplacer, dans le 1^{er} « Attendu », les mots « ... décret par le gouvernement du Québec ... » par les mots «... les conventions collectives de l'industrie de la construction ... » et ajouter à la fin du 1^{er} « Attendu » les mots « ..., publiée par la Commission de la construction du Québec dans le Calendrier de la construction »;
- remplacer, dans le 4^e « Attendu » les mots « ... qu'une très forte ...» par « ... qu'une forte ... »; remplacer les mots « ... population du Québec ... » par les mots « ... main d'oeuvre dans l'industrie de la construction ... »; remplacer les mots « ... approuver une soumission ou à répondre aux questions des soumissionnaires potentiels ... » par le mot « ... soumissionner ... »;
- ajouter un 5^e et un 6^e « Attendu » qui se lisent comme suit :

« Attendu que les petites entreprises sont particulièrement touchées par le départ en vacances de leur personnel pendant ces périodes de vacances et que la Ville de Montréal tient à promouvoir la concurrence de toutes les entreprises, grandes et petites »;

« Attendu qu'il existe déjà une pratique de prolonger les délais aux appels d'offres de la construction lancés juste avant ou pendant ces périodes de vacances dans l'industrie de la construction, mais que cette pratique n'est soumise à aucune politique ou directive administrative »;
- ajouter la phrase suivante avant le 1^{er} « Résolu » :

« Que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la Direction générale d'émettre une directive administrative à l'effet » ;
- remplacer le texte du 1^{er} « Résolu » comme suit :

« Qu'aucun appel d'offres pour des travaux de construction ou de services professionnels liés à des travaux de construction ne débute ou ne se termine à l'intérieur des deux périodes annuelles de vacances de l'industrie de la construction, tel que déterminé chaque année par les conventions collectives de l'industrie de la construction ».
- remplacer le texte du 2^e « Résolu » comme suit :

« Que les deux périodes de vacances de l'industrie de la construction ne soient pas comptabilisées dans la durée d'affichage des appels d'offres pour des travaux de construction ou de services professionnels liés à des travaux de construction de la ville; et »;
- ajouter un 3^e « Résolu » qui se lit comme suit :

« Qu'en cas de circonstances exceptionnelles, il y ait possibilité de dérogation à cette directive et, dans de tels cas, que la dérogation soit approuvée par la Direction générale adjointe responsable et que cette décision soit déposée au conseil municipal suivant, avec les raisons motivant cette décision ».

La vice-présidente du conseil juge la proposition d'amendement du conseiller Perez et du maire recevable.

Un débat s'engage sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

Adopté à l'unanimité.

À 23 h 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017
Conseillers municipaux – 2015
Le 26 janvier 2015

Gagnier, Pierre, Gibeau, Jean-Marc